

## PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2025 A 19h30

Présents : Mme ACCABAT, Mme ACKERMANN, Mme BRENAC, Mme CANET, M. CHARRON, Mme CHEVANCE, M. COUINEAU, M. DECOMBE, M. ENGERAND, M. FOUGERES, M. GOMPERTZ, Mme LUTZ, M. MOUSSET, Mme SOURIAU.

Excusés : Mme BRAEMS (pouvoir à Mme BRENAC), M. COTIGNY (pouvoir à M. CHARRON), M. DEGRAVE (pouvoir à M. FOUGERES), Mme DISERVI (pouvoir à Mme SOURIAU), Mme TOLKER-NIELSEN.

Secrétaire de séance : M. GOMPERTZ

Quorum : oui

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025
- 2) Autorisation de signature d'une convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CIG
- 3) Autorisation de signature de la convention avec ENEDIS pour mise à disposition d'une parcelle pour un transformateur et servitudes -Les Arches
- 4) Décisions du Maire
- 5) Questions diverses

### **1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025**

**Adopté à l'unanimité**

### **2 - Autorisation de signature d'une convention relative l'établissement des dossiers CNRACL par le CIG**

*Mme Brenac explique que la convention avec le service retraite CNRACL du CIG arrive à sa fin et elle propose de la renouveler.*

La délibération :

Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant que la Ville est affiliée au Centre de Gestion,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à signer une convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre Interdépartementale de Gestion
- **CHARGE** Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Voté à l'unanimité**

### **3 – Autorisation de signature de conventions avec ENEDIS, convention constitutive de droits réels et convention de servitude d'ouvrages souterrains – lotissement les Arches**

*Mme BRENAC explique qu'ENEDIS a demandé une délibération en lieu et place de la décision prise pour l'accord de signature des conventions pour la mise à disposition d'un emplacement pour le transformateur électrique et une convention pour des ouvrages souterrains pour le réseau électrique.*

La délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22,

Vu le transfert dans le domaine public des voies et équipements communs de l'opération « Les Arches », suite à la signature du procès-verbal de réception en date du 11/07/2024, comprenant notamment le réseau électrique, courant faible et fort, y compris le poste transformateur ENEDIS implanté de fait sur le domaine public,

Le conseil municipal

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ENEDIS de mise à disposition par la Commune de Chavenay d'un droit d'accès et d'utilisation par ENEDIS du terrain situé section AE n° 154 dénommé Lotissement Les Arches, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 923 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ENEDIS de servitudes pour les ouvrages souterrains situés au Lotissement Les Arches, section AE n° 135-154-175, moyennant une indemnité forfaitaire, unique et définitive de 145 €.

**Voté à l'unanimité**

## **5 - Décisions**

03_2025D	28/01/2025	APB CONTRAT 202502 -MAINTENANCE PORTAIL PARKING
04_2025D	28/01/2025	CESSION TONDEUSE ISEKI type SZ330 de 2016
05_2025D	17/02/2025	CONTRAT DE REPRESENTATION LA FERME DE TILIGOLO ECOLE MATERNELLE LE 3/06
06_2025D	18/02/2025	CONTRAT 202504 - MAISON MEDICALE - VERIFICATION PERIODIQUE INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE SSI

## **6 - Questions diverses**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Brenac remercie l'assemblée et lève la séance à 19h41.